

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 10/04/2026

*Date d'Affichage : 10/04/2026

*Conseillers en exercice : 23

*PRÉSENTS : 15

*VOTANTS : 22

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 16 avril 2026 à 20H30, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUN, Maire

Étaient présents : Mr BRUN Thierry, Maire

Mme VILLE-VALLÉE Florence, Mr PLAIGNAUD Michel, Mme CORNELOUP Isabelle, Mme MORNACCO Monique, Mr NIFA Mohammed Adjoints,

Mr ABDUL Mussawir, Mme AKRICHE Tanya, Mme BARRIE Claudine, Mr COLLINEAU Claude, Mme DAGUENET Nadine, Mr DUMEUNIER David, Mme FREY Florence, Mme MALLET Françoise, Mme ROMAGNÉ Anne-Sophie,

Étaient absents excusés :

Mme SÖNNICHSEN Sophie pouvoir à Mr NIFA Mohammed,

Mr GLÉNAT Bernard pouvoir à Mme VILLE-VALLÉE Florence,

Mr MAUGENDRE Sébastien pouvoir à Mr PLAIGNAUD Michel,

Mr ROUSSELET Thierry pouvoir à Mme DAGUENET Nadine,

Mme NAUDI-BONNEMAISON Sophie pouvoir à Mr DUMEUNIER David,

Mr REVEILLERE Dominique pouvoir à Mme Isabelle CORNELOUP,

Mr NAIMI Yacine pouvoir à Mr BRUN Thierry,

Mr DIARRA Fodié.

Madame Claudine BARRIÉ a été désignée Secrétaire de séance.

**DEL 4 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION
DEVELOPEMENT DU CENTRE BOURG, COMMERCES et ECONOMIE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Conseil Municipal a la faculté de former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil, soit par l'administration, soit par l'un des membres en vertu de l'article L2121-22 du CGCT.

Considérant qu'elles sont convoquées par le Maire qui en est le Président de droit et qu'elles sont en charge de l'étude et des propositions nécessaires au Conseil Municipal dans les différents domaines relevant de leur compétence,

Considérant les propositions faites par Monsieur le Maire au Conseil

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE suite à une explication détaillée de Monsieur le Maire, la création de la **commission Développement du Centre Bourg, Commerces et Economie**.

DIT qu'elle sera composée de 6 membres + Monsieur le Maire.

DESIGNE : **Monsieur Thierry ROUSSELET**, Madame Florence VILLE-VALLÉE, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Dominique RÉVEILLÈRE, Monsieur David DUMEUNIER et Madame Claudine BARRIÉ.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire
de cet acte dès sa transmission
en Sous-Préfecture le

Fait à Margency, le 17/04/2026

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A
de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter
de sa publication ou notification.

Le Maire,

MARGENCY

Accusé de réception en préfecture
091 27 95 33 89 - 1026047-DEL416042026-DE
Date de télétransmission : 17/04/2026
Date de réception préfecture : 17/04/2026

